



CONSEIL MUNICIPAL **du 25 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de DOLUS D'OLÉRON se sont réunis, exceptionnellement dans la Salle des Fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-17, L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Thibault BRECHKOFF, Maire.

Étaient présents :

M. Daniel PATTEDOIE - M. Jean-Marie CLERGET - Mme Valérie BOUGNARD - M. Bruno DELANOUE - Mme Mylène MAURAT - M. Pierre-Marie JACQUES - Mme Évelyne CONIZIO - Mme Dominique RUDELLE - M. Hervé ROUSSELOT - M. Vincent MICHENEAU - Mme Loëtitia BABOEUF - M. Michaël POIRIER - Mme Carole CHARIÉ - M. Patrick JAMPIERRE - M. Jean-Louis SAGOT - M. Grégory GENDRE - Mme Céline FLEURET - M. Louis AUVRAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Élodie GUÉRIT (excusée pouvoir donné à Mme Valérie BOUGNARD)
Mme Catherine BOUYER-MORIN (excusée)
Mme Charline LAMOTTE (excusée)
M. Frédéric RENAUDIN (excusé pouvoir donné à M. Grégory GENDRE)

A été élue secrétaire : Mme BABOEUF Loëtitia

ORDRE DU JOUR

1. Projet de Réhabilitation boulodrome couvert – approbation avant-projet définitif et plan de financement
2. Projet Lotissement communal – études préliminaires
3. Renouvellement convention de prestations d'entretien entre le Département et la commune pour les Ports d'Arceau et de La Baudissière
4. convention avec 30 millions d'amis pour participation financière pour la stérilisation des chats errants
5. convention avec l'association SANTIAGO pour la capture des chats errants pour stérilisation
6. convention avec le S.D.E.E.R. pour travaux de génie civil
7. Modification des tarifs communaux
8. Ouvertures de crédits avant vote du budget

Monsieur le Président déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Il constate que le quorum est atteint.

Madame BABOEUF Loëtitia est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Il est alors procédé aux délibérations des questions inscrites à l'ordre du jour.

1. Projet de Réhabilitation boulodrome couvert – approbation avant-projet définitif et plan de financement

Monsieur le Président,

- expose que le boulodrome actuel est un bâtiment très vétuste avec la présence d'amiante et de plomb et qu'il convient de le réhabiliter afin qu'il réponde aux normes applicables aux établissements recevant du public en terme de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été contracté avec un groupement d'entreprises représenté par la SARL d'architecture LAMBERT-DEGAS pour étudier les possibilités de rénovation et d'agrandissement et proposer un programme de réhabilitation avec estimation du coût des travaux.

Après concertation avec les utilisateurs du futur local, le maître d'œuvre a présenté un avant-projet définitif (APD) portant sur la réhabilitation du bâtiment sur une surface bâtie de 280 m², avec création de 6 terrains de pétanque en intérieur de 3 m x 13m, des vestiaires, des sanitaires et un local-poubelles extérieur.

Le montant total des travaux est estimé à 420 500 € H.T.

Monsieur le Président présente le plan de financement de cette opération, maîtrise d'œuvre incluse comme suit :

<u>Poste de dépenses</u>		<u>Montant prévisionnel HT</u>	
Maîtrise d'œuvre		30 450 €	
Travaux		420 500 €	
Coût HT		450 950 €	
<u>Financiers</u>	<u>Base subventionnable</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux intervention</u>
DETR	450 950 €	112 737 €	25 %
Conseil Départemental	450 950 €	90 190 €	20 %
Sous-total		202 927 €	45 %
Autofinancement	€	248 023 €	55 %
Total HT		450 950 €	100 %

Il demande au conseil de se prononcer sur l'avant-projet définitif et le plan de financement proposés.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré **décide à la majorité par 16 Votes Pour et 5 abstentions** (Grégory GENDRE, Céline FLEURET, Jean-Louis SAGOT, Patrick JAMPIERRE, Frédéric RENAUDIN) :

- **d'approuver l'avant-projet définitif** ci-dessus proposé par le maître d'œuvre **pour la réhabilitation du boulodrome pour un coût de travaux estimé à 420 500 € H.T.**

- **d'approuver le plan de financement** présenté et **charge monsieur le maire de solliciter les subventions auprès des financeurs identifiés.**

- **dit que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2021 – section investissement – opération 19007.**

Intervention de M. GENDRE : « Sans remettre en cause l'intérêt de ce travail de réhabilitation débuté sous le mandat précédent, les élu(e)s de l'opposition regrettent qu'un tel montant soit prédéfini pour un bâtiment comme celui-ci et souhaitent que des réflexions soient poursuivies pour baisser la facture et/ou inscrire ce travail de rénovation dans les dynamiques portées par la Région Nouvelle-Aquitaine et la CDC IO via l'agenda 21 pour en faire un lieu d'exemplarité dans l'usage des éco-matériaux ».

Réponse de M. BRECHKOFF : « nous souhaitons également une baisse du coût, nous verrons les différentes possibilités au cours des prochains mois ».

2. Projet Lotissement communal – études préliminaires

Monsieur le Président propose au conseil municipal de lancer les études préliminaires dans le cadre du programme d'aménagement urbain prévu au Plan Local d'urbanisme dans la zone AU située autour du parking des Sans-Culottes.

Il précise que les études préliminaires doivent permettre de s'assurer de la faisabilité du projet par une analyse règlementaire du site et une analyse du sol (contraintes archéologiques, zone humide...) et de proposer des esquisses avec estimation du coût d'aménagement permettant d'orienter la commune sur un choix d'aménagement.

Il demande au conseil municipal l'ouverture d'un crédit avant le vote du budget 2021 d'un montant de 3 480 € pour pouvoir lancer rapidement ces études.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, par 20 Votes Pour et 1 abstention** (Louis AUVRAY) **décide de lancer les études préliminaires nécessaires pour pouvoir décider du choix d'orientation à privilégier pour l'aménagement urbain prévu en zone AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU) située dans le centre-bourg autour du parking des Sans-Culottes et d'ouvrir un crédit de 3 480 € à l'article 2031 – opération 21001 - section investissement - avant le vote du budget 2021 pour pouvoir lancer lesdites études.**

3. Renouvellement convention de prestations d'entretien entre le Département et la commune pour les Ports d'Arceau et de La Baudissière

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal que le Département de Charente-Maritime, conformément à la décision de son assemblée du 21 décembre 2017, gère en direct les ports d'Arceau et de La Baudissière depuis le 1er janvier 2019.

Il précise qu'afin de ne pas créer de rupture dans la gestion des ports précédemment concédée à la Commune, le Département et la Commune ont conclu le 6 décembre 2018 une convention pour une durée de 2 ans afin que la commune apporte un appui technique au Département pour la réalisation d'interventions à l'intérieur du périmètre portuaire.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention, sur proposition du Département, pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité de renouveler, pour une durée de 3 ans, la convention avec le Département fixant les modalités d'interventions et de partenariat, ainsi que les relations financières, entre le Département de Charente-Maritime et la commune de Dolus d'Oléron dans le cadre de l'exploitation**

des ports d'Arceau et de La Baudissière et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4. convention avec 30 millions d'amis pour participation financière pour la stérilisation des chats errants

Monsieur le Président expose qu'il a été alerté sur la prolifération sur le territoire de la commune de chats errants sans propriétaire et sur la nécessité de gérer leurs populations.

Il explique qu'il s'est rapproché de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres, et que celle-ci préconise le contrôle de leur reproduction en accord avec la législation en vigueur.

la Fondation propose une participation financière aux frais de stérilisation et d'identification à hauteur de 50 % dans le cadre d'une convention fixant les obligations des deux parties. L'engagement de la commune porte sur la stérilisation et l'identification de 40 chats à réaliser avant le 31 décembre 2021. La participation financière de la commune s'élèverait à 1 400 € sur la base d'un montant de 35 € par chat représentant 50 % des frais et serait à verser à la Fondation dès la signature de la convention. En contrepartie, la fondation s'engage à participer à hauteur du même montant et à régler l'intégralité des frais de stérilisations et d'identification aux vétérinaires.

Le président demande au conseil municipal de se prononcer sur le lancement de cette opération et sur la signature de la convention avec la Fondation.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité, de mettre en place sur l'année 2021, avec le partenariat de la Fondation 30 Millions d'Amis, une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire sur le territoire de la commune par le contrôle de leur reproduction et de verser une subvention de 1 400 € pour l'année 2021 à la Fondation 30 Millions d'Amis.**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention fixant les modalités de mise en œuvre de l'opération ainsi que la participation financière de la Fondation à la hauteur de même montant que la participation de la commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget 2021.

5. convention avec l'association SANTIAGO pour la capture des chats errants pour stérilisation

Monsieur le Président propose, afin de permettre la mise en œuvre de l'opération de stérilisation et d'identification des chats errants objet de la convention passée avec la fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2021, de faire appel à l'association SANTIAGO située à St Georges d'Oléron qui a vocation à venir en aide aux chats errants ou abandonnés sur l'île d'Oléron.

L'association SANTIAGO se charge de la capture des animaux, leur garde, leur transport chez un vétérinaire et leur relâche sur les lieux de leur capture, conformément aux dispositions de la convention passée entre la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité, de confier à l'association SANTIAGO dont le siège social est situé rue de La République à St Georges d'Oléron, l'opération de capture, transport et relâche des 40 chats sans propriétaire, errants sur le territoire de la commune, dans le cadre de l'opération 2021 de stérilisation et d'identification desdits animaux en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités d'intervention de l'association SANTIAGO pour l'année 2021.**

6. convention avec le S.D.E.E.R. (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime) pour travaux de génie civil

Effacement des réseaux Les Allards :

Le conseil municipal décide à la majorité par 16 votes Pour et 5 Abstentions

(Grégory GENDRE, Céline FLEURET, Jean-Louis SAGOT, Patrick JAMPIERRE, Frédéric RENAUDIN) la réalisation des travaux de génie civil annexe Télécom - rue de La Paix – aux Allards par le S.D.E.E.R. conformément au devis en date du 9 octobre 2020 d'un montant de 20 453.28 € en optant pour un paiement échelonné sur 5 annuités à partir de 2021, sans intérêts, ni frais.

En application de la délibération du 18 décembre 2012, la dépense sera amortie sur une durée de 10 ans.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec le SDEER (dossier GC140-1001) précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Les crédits seront inscrits à l'article 204182 de la section investissement du budget 2021.

Effacement des réseaux La Baudissière :

Le conseil municipal décide à la majorité par 16 votes Pour et 5 Abstentions

(Grégory GENDRE, Céline FLEURET, Jean-Louis SAGOT, Patrick JAMPIERRE, Frédéric RENAUDIN) la réalisation des travaux de génie civil annexe Télécom sur le site de La Baudissière par le S.D.E.E.R. conformément au devis en date du 11 janvier 2021 d'un montant de 21 637.75 € en optant pour un paiement échelonné sur 5 annuités à partir de 2021, sans intérêts, ni frais.

En application de la délibération du 18 décembre 2012, la dépense sera amortie sur une durée de 10 ans.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec le SDEER (dossier GC140-1002) précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Les crédits seront inscrits à l'article 204182 de la section investissement du budget 2021.

Reprise éclairage public Les Allards :

Le conseil municipal décide à la majorité par 16 votes Pour et 5 Abstentions

(Grégory GENDRE, Céline FLEURET, Jean-Louis SAGOT, Patrick JAMPIERRE, Frédéric RENAUDIN) l'inscription au budget 2021 des travaux de reprise d'éclairage public, après effacement des réseaux, pour 3 candélabres – rue de La Paix – aux Allards - estimés à 5 728.77 € HT, avec une participation financière de 50 % du SDEER, soit un reste à charge de la commune de 2 864.38 €, dont le paiement sera échelonné en 5 annuités, sans intérêt ni frais, de 572.87 €, soit une ouverture de crédits avant le vote du budget 2021 de 572.87 € à l'article 21534 de la section investissement.

Reprise éclairage public site de La Baudissière :

Le conseil municipal décide à la majorité par 16 votes Pour et 5 Abstentions

(Grégory GENDRE, Céline FLEURET, Jean-Louis SAGOT, Patrick JAMPIERRE, Frédéric RENAUDIN) l'inscription au budget 2021 des travaux de reprise d'éclairage public, après effacement des réseaux, pour 16 luminaires sur le site de La Baudissière, estimés à 20 000 € HT, avec une participation financière de 50 % du SDEER, soit un reste à charge de la commune de 10 000 €, dont le paiement sera échelonné en 5 annuités, sans intérêt ni frais, de 2 000 €, soit une ouverture de crédits avant le vote du budget 2021 de 2 000 € à l'article 21534 de la section investissement.

7. Modification des tarifs communaux

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'actualiser certains tarifs communaux comme suit :

NOUVEAUX TARIFS 2021 applicables à compter du 26/01/2021

		<u>nouveaux tarifs</u>	<u>tarifs actuels</u>
CIMETIERE			
Concession trentenaire 1 emplacement		150 €	140 €
Concession cinéraire (urne dans le sol) 15 ans		<i>inchangé</i>	80 €
Columbarium : 1 urne 10 ans		<i>inchangé</i>	300 €
Columbarium : par urne supplémentaire		<i>inchangé</i>	30 €
Jardin du Souvenir : dispersion des cendres		<i>inchangé</i>	15 €
Location du caveau communal 1 à 15 jours		<i>inchangé</i>	2 € / jour
Location par quinzaine supplémentaire (forfait)		<i>inchangé</i>	45 €
Vacation pour opérations funéraires – Arrêté du 2 mars 2009		<i>inchangé</i>	20 €
MARCHES			
Marchés du matin d'été Période d'encaissement : du 01 juin au 30 septembre			
Emplacement journalier par mètre linéaire		<i>inchangé</i>	1,70€ / ml par jour
Emplacement forfaitaire de 3 ml par mois		<i>inchangé</i>	85€ / 3ml par mois
Marchés de nuit			
Emplacement par mètre linéaire commerces alimentaires		5€ / ml par soir	2€/ml
Emplacement par mètre linéaire autres commerces		3€ / ml par soir	
Marchés du festival O'les rues			
Emplacement par mètre linéaire commerces alimentaires		5€ / ml par jour	2€/ml
Droits de place des emplacements pour manifestations particulières (ex : feu d'artifice, autres)			
	Hors Saison 01/10 - 31/05	Pleine Saison 01/06 - 30/09	
Emplacement journalier par mètre linéaire (hors et sous tivolis) alimentaire ou non alimentaire sauf marché de Noël	2,50 € / ml	3,50 € / ml	2,50€/ml
Occupation d'une cabane en bois (avec occupation obligatoire pendant toute la durée de la manifestation) - par commerçants	20 € / événement caution de 150 €	30 € / événement caution de 150€	30€/jour
- par association	gratuit avec caution de 150 €		
Occupation d'un emplacement "activité" par personne privée (sauf association) proposant une activité artistique, ludique ou sportive à titre onéreux (cirque, spectacle plein air...)	30 € / événement	70 € / événement	15€/jour
Stationnement camions magasins (forfait)	<i>inchangé</i>		70€/jour
Autres Droits d'occupation temporaire du domaine public - tarifs inchangés			
terrasses bar, restaurant... (période d'encaissement : de juin à septembre inclus uniquement) forfait mensuel pleine saison juillet et août forfait mensuel demi-saison juin et septembre		<i>inchangé</i>	10€ le m²
		<i>inchangé</i>	5€ le m²
occupation de trottoirs par les magasins devant leur devanture uniquement (rue piétonne exclusivement pendant les vacances scolaire d'été)		<i>inchangé</i>	gratuit jusqu'à 1 m de largeur
		<i>inchangé</i>	au-delà application tarif marché
distributeur automatique		<i>inchangé</i>	3€ le ml par jour
occupation hors manifestation pour commerce alimentaire et non alimentaire 2,50 metres maximum de profondeur en tenant compte des normes de sécurité en vigueur.		<i>inchangé</i>	1,70€ /ml par jour 85€ /3ml par mois

TRAVAUX DE BUSAGE POUR LE COMPTE DE TIERS			
Busage par fraction de 2,40 m linéaires avec finition calcaire		300 €	250 €
Busage par fraction de 2,40 m linéaires avec finition terre végétale		200 €	150 €
prix unitaire de la tête de sécurité		200 €	150 €
prix unitaire d'un regard avaloir		230 €	180 €
TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN DES RACCORDEMENTS AUX RESEAUX FRANCE TELECOM			
Avec traversée de chaussée - forfait		1 200,00 €	800 €
Sans traversée de chaussée - forfait		750,00 €	500 €
UTILISATION DE LA BORNE CAMPING-CARS			
Tarifs inchangés			
Électricité : Une heure de chargement		<i>inchangé</i>	4 € / h
Eau : 100 litres		<i>inchangé</i>	4,00 €
PARKING PAYANT Complexe sportif			
stationnement autorisé pour 24 h		7 € / 24 h	6€/24h
OCCUPATION DES CABANES D'ARTISTES DE LA BAUDISSION			
<u>Permanentes</u> : Par année et par m ²	-	16 € / m²	15 € / m²
<u>Cabane temporaire n° 8 bis</u> : forfait par semaine	-		
Avril-mai-juin-septembre		<i>inchangé</i>	30 € la semaine
juillet-aout		<i>inchangé</i>	50 € la semaine
LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES ET PRET DE MATERIEL			
voir tableaux suivants - tarifs inchangés			

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES					
<i>Annexe à la délibération du 25 janvier 2021</i>					
		Résidents principaux ou secondaires de Dolus d'Oléron	Autres Particuliers	Associations Dolusiennes (loi 1901) & Associations caritatives ou à but social utilisation limitée à 2/an	Autres associations loi 1901 - Associations privées - Syndics
Salle des fêtes avec cuisine	<i>Week-end : du vendredi 16 h 30 au lundi 8 h 00</i>	<i>Caution 160 €</i>	<i>Caution 160 €</i>	<i>Caution 160 €</i>	<i>Caution 160 €</i>
		450 €	900 €	gratuit	230 € 300 € Si billetterie
Salle des fêtes sans cuisine	<i>Week-end : du vendredi 16 h 30 au lundi 8 h 00</i>	<i>Caution 160 €</i>	<i>Caution 160 €</i>	<i>Caution 160 €</i>	<i>Caution 160 €</i>
		250 €	550 €	gratuit	125 € 250 € Si billetterie
	<i>1 journée en semaine</i>	160 €	250 €	gratuit	65 € 130 € si billetterie
Caution 160 € / Salle Saint André et Foyer Louis Colin					
Salle Saint André (au-dessus de l'Office de Tourisme)		30 €	50 €	gratuit	Utilisation ponctuelle (1 journée) 30 € Utilisation sur l'année 150 €
Foyer Louis Colin		50 €	50 €	gratuit	50 €
Tarifs applicables au 25 janvier 2021					
Le versement d'arrhes correspondant à 30 % du montant de la location conditionne la réservation ferme de la salle des fêtes, sauf pour les associations dolusiennes. Seules les annulations pour raison de force majeure donneront lieu à remboursement des arrhes sur justificatifs.					Pour extrait conforme Le Maire,
<i>La mise à disposition de ces salles n'est pas autorisée pour une prestation commerciale.</i>					
<i>Une caution de 500 € est demandée pour l'utilisation de la sonorisation de la Salle des Fêtes (micro et enceintes).</i>					
<i>La demande de réservation et le règlement de la prestation (arrhes et solde) doivent être effectués au nom de la même personne.</i>					

TARIFS – EMPRUNT DE MATERIEL DE RECEPTION
Annexe à la délibération du 25 janvier 2021

Matériel	Emprunteur	Associations (siège social à Dolus)	Particuliers
		Communes de l'île d'Oléron	résidents à Dolus (résidence principale ou secondaire)
		Personnel communal	
		Écoles communales	
		Fêtes de village	
Avec caution de 300 € à fournir à l'enlèvement du matériel			
	Quantité forfaitaire		
Chaises	tranche de 10	gratuité	4 €
Tables	tranche de 5	gratuité	10 €
Bancs	tranche de 5	gratuité	5 €
Barrières	tranche de 10	gratuité	10 €
plateaux	tranche de 5	gratuité	10 €
Praticables	tranche de 5	gratuité	10 €
Grilles d'exposition	unité	gratuité	2 €
<u>Retrait du matériel au Centre Technique Municipal sur présentation de l'autorisation et remise de la caution</u>			

8. Ouvertures de crédits avant vote du budget

Monsieur le Président rappelle l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il précise qu'au regard des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2020 d'un montant de 283 016 € (hors remboursement d'emprunts), le Conseil Municipal peut faire application de cet article à hauteur de **70 754 €** (soit 25 % du total).

Il demande au conseil municipal l'ouverture de crédits, avant le vote du budget 2021, pour les dépenses réelles d'investissement suivantes :

- Etudes préliminaires lotissement communal : 3 480 € (art. 2031/op.21001)
- Travaux génie civil effacement : 8 418.21 € (art.204182)
- Travaux éclairage public effacement : 2 572.87 € (art.21534)
- Achat d'un bureau et d'un fauteuil : 1 000 € (art.2183/op.21002)
- Subvention Fondation 30 millions d'Amis : 1 400 € (art.6574)

TOTAL = 16 871.08 € (inférieur au plafond autorisé de 70 754 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, avant le vote du budget 2021, les ouvertures de crédits détaillées ci-dessus pour un montant total de 16 871.08 €.

❖ Questions diverses

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le règlement intérieur du conseil municipal adopté en séance du 19 octobre 2020 prévoit dans son article 5 que le texte des questions orales ayant trait aux affaires de la commune à exposer par les conseillers municipaux en séance du conseil doit être adressé au maire sur sa boîte mail mairie@dolusoleron.fr au moins 24 heures avant la séance.

Les questions de l'opposition n'ayant pas été transmises sur l'adresse mail précitée, Monsieur le Maire n'a eu connaissance des questions que dans l'après-midi précédant la séance. Il informe qu'en conséquence, conformément aux dispositions du règlement intérieur, ces questions seront traitées à la prochaine séance.

Madame FLEURET et Monsieur SAGOT réitèrent leur souhait de participer activement aux travaux du conseil municipal au sein de commissions municipales, dans un climat apaisé. Ils s'engagent à mettre leur énergie à échanger et à collaborer, plutôt que dans une opposition systématique.

Monsieur le maire répond que la question de la création des commissions sera étudiée après le vote du budget.